

## Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs (SYDED) - Modifications statutaires

**M. l'Adjoint ROY, Rapporteur** : Le Comité Syndical du SYDED du 18 décembre 2006 a validé des modifications statutaires portant sur deux éléments principaux, à savoir :

\* l'intégration et le retrait de collectivités adhérentes suite à des dissolutions et créations de structures intercommunales, notamment dans le secteur de l'agglomération bisontine,

\* l'incorporation de prestations et compétences optionnelles pour pouvoir répondre «réglementairement» aux demandes de plus en plus importantes des communes dans divers domaines : éclairage public, gestion de l'énergie, développement des énergies renouvelables... Ces prestations correspondent notamment à des demandes de petites et moyennes communes, en terme d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans toutes les opérations de travaux et de gestion liées au domaine de l'énergie.

Aussi, conformément à l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications statutaires doivent faire l'objet d'une délibération de chaque collectivité adhérente du SYDED, celles-ci sont intégrées dans les statuts.

Sur avis favorable unanime de la Commission Patrimoine Environnement, le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de modifications statutaires du SYDED proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, Mme CHAUVET, M. ROY, M. DAHOUI, Mme BRANGET, M. FUSTER, M. BOURQUE, M. LIME, M. GENDRAUD et Mme CASENOVE n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2007.*